



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

---

## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

---

No 15 -2014 - Séance du 29 septembre 2014 - Orale

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

### Halle des fêtes de Praz-Dagoud

Suite au rapport d'expertise de l'entreprise Lignum dont les conclusions mettaient en évidence la nécessité de changer la charpente de la halle des fêtes de Praz Dagoud, la Municipalité a porté un montant de CHF 900'000.- au plan des investissements.

Les premiers contacts avec un ingénieur, un architecte et une entreprise spécialisée dans ce genre de construction nous ont permis de confirmer la faisabilité et l'intérêt d'une reconstruction de ce bâtiment.

Dans cette optique, un appel d'offre va être lancé auprès des entreprises concernées et une mise à l'enquête sera déposée sitôt le projet validé. Un premier contact a déjà eu lieu avec les utilisateurs et les voisins.

Un préavis pour la démolition et la reconstruction de cette halle des fêtes ainsi que la création de WC publics vous sera proposé cette année encore.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

A. Bovay

Le Secrétaire

J. Steiner



St-Légier-La Chiésaz, le 25 août 2014

M. Gérald Gygli, Municipal délégué

Bureau du Conseil communal (si communication orale)